

Domaine : Santé

Filière : Sage-Femme

1. Intitulé du module : Période de formation pratique 2 – PFP 2

2023-2024

Code : BSC - S.SF.370.1092. F.148

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Si une période de formation pratique se déroule en Suisse allemande, au Tessin ou à l'étranger : le niveau B2 est requis pour la langue du pays d'accueil Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Exigences liées à la fréquentation de la formation : Présence en formation pratique de 40h par semaine, de jour, de nuit et de week-end

3. Prérequis

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences B1 B2 B3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences C1 C2 C3

D. Rôle de Leader : Compétences D1 D2 D3

E. Rôle de Promoteur·eur de la santé : Compétences E1 E2 E3

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1 F2 F3

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences G1 G2 G3 G4

Objectifs généraux d'apprentissage

- Appréhender la santé de la femme aux différents âges de la vie, et plus spécifiquement en périnatalité en prenant en compte les développements socio-économiques de l'environnement,
- Appréhender la santé du fœtus, du nouveau-né et du nourrisson,
- Développer une gestuelle de base étendue permettant l'accompagnement des situations périnatales dans une perspective de maintien de la physiologie,
- Développer la clinique obstétricale spécifique à chaque situation en prenant en compte les développements techniques de l'obstétrique,
- Combiner des savoirs multiples et contextualisés
- Appréhender la complexité propre aux situations périnatales.
- Appréhender la vulnérabilité dans tous les secteurs obstétricaux
- Appréhender le nouveau rôle professionnel
- Appréhender la collaboration interprofessionnelle
-

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

Le temps de formation se déroule selon le cursus de l'étudiante couvre les champs professionnels suivants :

- Prénatal (consultations d'obstétriques et/ou urgences obstétricales et/ou prénatal hospitalisation
- Salle d'accouchements
- Post-partum

Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|--|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- b) la période de formation pratique est abandonnée
- c) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- d) l'étudiant-e est responsable d'un comportement fautif

7. *Modalités de remédiation et de répétition*

Remédiation

- Remédiation possible
 Examen complémentaire

- Pas de remédiation
 Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e. La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Une répétition de formation pratique implique une prolongation de formation

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

L'étudiant-e se conforme aux règlements en vigueur dans les différents lieux de formation pratique y compris pour les vaccinations.

La présence en formation pratique est obligatoire. Si absence sur un temps égal ou supérieur à 10%, l'étudiant-e devra compenser par une période de formation pratique d'une durée équivalente à son absence durant la période de formation pratique. Si absence sur une durée égale ou supérieure à 20%, l'étudiant-e est tenu de refaire la totalité de la période de formation pratique.

9. Bibliographie principale

- Règlement_formation_base_bachelor-master HES-SO
- Règlement_filière_Bachelor_of_Science_HES-SO_de_sage-femme
- Plan d'études – cadre 2012 des filières de formation santé HES-SO
- Contrat pédagogique tripartite, (juillet 2008), Delémont : HES-SO
- Liste des lieux de stage, Document Commun Filière Sage-femme, version en cours sur internet
- Document d'évaluation finale des compétences, (version 2012), Delémont : HES-SO
- Notation ECTS, formation pratique
- Evaluation continue journalière, Document Commun_FilièreSage-femme_Evaluationjournalière_AOG_FSA_2020
- Recensement du nombre d'actes effectués pendant la formation, DocumentCommun_FilièreSage-femme_RecensementActes_AOG_FSA_20.09.2020

10. Enseignant.e.s

Tou-s-tes les enseignant-e-s ayant un mandat d'accompagnement pédagogique

Responsable de module : Mélanie Picavet



Descriptif validé le ...2.06.23... **par**Claire de Labrusse